



Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_052-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

Membres en exercice : 35 Présents : 21 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIERE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	--

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2023-052 - VALIDATION DE L'ANNEXE FINANCIÈRE PARTENARIALE 2023

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil communautaire n°DELIB_2019_039 du 11 avril 2019, portant approbation du projet de convention de gouvernance dans le cadre de la phase d'émergence du label Grand Site de France, à passer entre les communautés de communes Millau Grands Causses, Aubrac Lot Causses Tarn et Gorges Causses Cévennes,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil communautaire n°DELIB_2022_020 du 3 mars 2022, portant approbation du projet d'avenant à la convention de gouvernance dans le cadre de la phase d'émergence du label Grand Site de France,

CONSIDÉRANT que cette convention-cadre définit la gouvernance et le partenariat administratif et financier entre les trois communautés de communes cosignataires, pour la mise en œuvre de la phase émergence du projet Grand Site de France des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, pour une durée prévisionnelle de trois ans jusqu'à l'obtention du label,

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre des dispositions de ce partenariat nécessite la signature d'une convention financière annuelle adoptant le plan de financement des actions à conduire,

CONSIDÉRANT les projets retenus au titre de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'approuver la convention d'application financière annuelle 2023 présentée et annexée,

APPROUVE les orientations de la mission de coordination et d'animation comprenant :

Communauté de communes	Taux	FONCTIONNEMENT (68 700 €)			INVESTISSEMENT (19 268€)				Montants des participations
		Poste chef de projet (dont frais de mission)	Adhésion RGSF	Communication / sensibilisation / formation	Action schéma accueil camping-cars	Action accompagnement au label « phase gestion »	Action Observatoire de la Fréquentation	Extension AMO : appui au dossier de labellisation, création vidéo, impressions	
CC Gorges Causses Cévennes	60 %	34 980	3 240	3 000	3 160,80	3 600	3 600	1 200	52 780,80
CC Aubrac Lot Causses Tarn	20 %	11 660	1 080	1 000	1 053,60	1 200	1 200	400	17 593,60
CC Millau Grands Causses	20 %	11 660	1 080	1 000	1 053,60	1 200	1 200	400	17 593,60
Total	100 %	58 300 (dont 1300 € de frais de déplacement)	5 400	5 000	5 268 (part en autofinancement)	6 000 (part en autofinancement)	6 000 (part en autofinancement)	2 000 (part en autofinancement)	87 968 €

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention d'application financière qui s'y rapporte,

APPROUVE le choix des actions d'investissement à lancer en 2023 :

- Schéma d'accueil et de gestion des camping-cars (solde sur 2023) : pour mémoire coût total 70.000 €,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la candidature au label GSF : coût estimatif 30.000€ TTC
- Action Observatoire de la fréquentation : coût total 30.000€ TTC.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la candidature au label GSF (extension pour création vidéo et impression) : coût estimatif 8.000€ TTC,

AUTORISE Monsieur le président à solliciter les aides publiques les plus avantageuses auprès des partenaires, État (DREAL) et Département,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

P/o Le Président,
Par délégation, Flore THEROND
1^{ère} Vice-Présidente,

